

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1048 :

Cité Educative: Vote de subventions aux associations pour la programmation 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Michel FONTAINE

Affaire n°22/1048 : Cité Educative: Vote de subventions aux associations pour la programmation 2022.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives lancées début 2019 sont issues du plan national pour les quartiers. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives ainsi que des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État : - Conforter le rôle de l'école,

- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Par délibérations n°19/887 du 29/08/2022 et n°21/976 du 14/11/2022, la collectivité a validé le plan de financement ainsi que la programmation 2022 de la Cité Educative de Bois d'Olives.

Parmi les actions figurant à la programmation 2022 au titre de l'axe « promouvoir la continuité éducative », deux d'entre elles sont prêtes à démarrer. Il s'agit de :

- L'action « Activités à la pause méridienne » : favorisant la mise en œuvre d'actions éducatives de loisirs, de socialisation, d'éducation à la santé et à la citoyenneté sur des écoles du 1er degré. Cette action a fait l'objet d'un appel à projet permettant de valider deux activités se déroulant au sein des 4 écoles de la Cité Educative incluant par extension l'école de Pierrefonds, soit environ 1200 élèves rattachés.
- L'action « Activités au lycée » : Cette action concernera une centaine de lycéens et aura pour fil rouge la citoyenneté, permettant ainsi de travailler sur le respect de soi mais aussi des autres.

Afin de garantir la faisabilité de ces projets, les associations suivantes sollicitent l'attribution d'une subvention.

Axe stratégique : Promouvoir la continuité éducative

Associations	Intitulé du projet	Autres (€)	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
Dojo Isis Club	ACTIVITÉS PAUSE MERIDIENNE A L'ECOLE – Activités arts martiaux	-	-	6 800.00
Fédération Hip Hop et Culture urbaine de la Réunion	ACTIVITÉS PAUSE MERIDIENNE A L'ECOLE – Activités Hip-Hop	-	-	9 180.00
Fédération Hip Hop et Culture urbaine de la Réunion	ACTIVITÉS AU LYCÉE – Se dire, s'affirmer, s'émanciper	-	-	3 800.00
Association Juliette aux pays des marmailles	ACTIVITÉS AU LYCÉE – Le respect au quotidien	-	-	4 200.00
TOTAL		-	-	23 980.00
TOTAL GÉNÉRAL	Autres (€)		Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
	-		-	23 980.00

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :

020 6574 16 CITE EDU RE22000084

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1048-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées
- **D'APPROUVER** les conventions annexées.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toute les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE